PROCES VERBAL Nº 2021/03

DE REUNION

L'an deux mil vingt et un, le mardi 18 mai, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes (état d'urgence sanitaire COVID 19), sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 12 mai 2021

Présents: Mesdames LALANCE Ghislaine, GEORGES Claire, NYZAM Fabienne et ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, VALOIS Pierre et DE GUILLEBON Olivier

Excusé: néant,

Absent : néant.

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil. Il y a lieu d'intégrer les pouvoirs pour le vote sur le projet éolien.

Affectation des résultats du compte administratif de la Commune.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats des comptes administratifs de la commune afin d'intégrer les restes à réaliser comprenant les recettes d'investissement réelles.

Décision : accord du conseil sur les propositions de Monsieur le Maire.

Budget de la commune :

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement : 0 €

Fonctionnement excédent reporté au compte 002 : 151 108.74 €

Investissement recette solde d'exécution positif reporté N-1 : 105 099.45€

Reste à réaliser dépenses investissement : 270 456.00 €

Restes à réaliser recettes investissement : 249 411.00 €

Budget primitif de la Commune : Le budget communal est présenté modifié et validé à l'unanimité.

Il est équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à $506\,987\,$ € et en dépenses et recettes d'investissement à $787\,506\,$ €.

Budget primitif 2021 Assainissement : Le budget annexe assainissement est présenté modifié et validé à l'unanimité. Il est équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 26 710 € et en dépenses et recettes d'investissement à15 268 €.

<u>Admission en créances éteintes</u>: Monsieur le Maire présente un courrier du Trésorier de Barbezieux d'admission en créances éteintes pour des loyers impayés de 2017 pour un montant de 2 158.27 €.

Décision : accord du conseil municipal pour admettre en créances éteintes la somme de 2 158.27 €.

Questions diverses:

- Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2020 pour la commune qui présente une bonne image de la gestion communale.
- Présentation de l'enquête routière sur les relevés du nombre de voitures et vitesse à la sortie de Saint Aulaye : respect de la vitesse pour 80% des véhicules. La demande est faite pour lancer cette étude à la sortie d'Aubeterre.
- Points présentés par la commission « Culture, Education, Animation »
 - 1°) Questionnaire aux enfants de la commune

Reprendre l'étude sur les jeux d'enfants en extérieur

Souhaits de tables et bancs : indiquer ceux existants et demander des nouveaux lieux

Parcours de santé et projet forêt gourmande à relancer (Attention zone inondable)

Faire commande de 40 places de cinéma jusqu'à 16 ans offertes par la commune

2°) Projet inter-communal sur la Dronne

Communes de Nabinaud, Laprade, Aubeterre et Bonnes

Projets 2022: musique sur barges 2023: productions artistiques. Réflexion en cours

3°) Projet fête de la musique le 19 juin

Retour très positif et constructif de la réunion d'organisation du 11 mai où toutes les associations de la commune étaient présentes. Présentation du déroulement de l'après-midi et prise de contact avec les musiciens en cours.

- Elections des 20 et 27 juin 2021 : Préparation des tableaux de tenue des bureaux de vote
- Réunion Commission adressage : mardi 25 mai à19h30

Séance levée 20 h 05